

Le deux avril deux mil vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de L'ISLE D'ESPAGNAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ISSARD, Maire.

**PRÉSENTS** : Mmes DANÈDE - DUMAS - FOUCAUD - GAUTHERIE - OLIVIER - PROUX - RAFIK - REGRENIL - RIGONDEAUD - MM. BOISARD - BURLIER - DEVAUTOUR - GERGAUD - ISSARD - LAFFENÈTRE - MAZÈRE - PÈBRE - ZIAT

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

Mme LAMAURE à M. GERGAUD  
Mme DONADIEU à Mme GAUTHERIE  
Mme EL HARMOUCHI à M. ZIAT  
M. MATHA à M. LAFFENÈTRE  
M. BANIZETTE à Mme OLIVIER  
M. FONTAINE à Mme RIGONDEAUD  
M. QUÉRY à Mme DUMAS  
M. TIFALLA à Mme DANÈDE

Membres en exercice :	29
Présents :	18
Votants :	26
Date de convocation :	20/03/2024

**ABSENTE EXCUSÉE** : Mme EL BASRI

**ABSENTS** : MM. DUMORTIER - GUIBRETEAU

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. MAZÈRE

**DÉLIBÉRATION 2024-04-24 – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023**

Après l'approbation du compte administratif de l'exercice 2023 où apparaît :

➤ un excédent d'exploitation cumulé de **1 330 082.99 €**

Excédent d'exploitation reporté de l'exercice N-1 699 138.31 €

Résultat d'exploitation de l'exercice 2023 (excédent) 630 944.68 €

**Résultat d'exploitation cumulé (A) 1 330 082.99 €**

➤ un déficit d'investissement cumulé de **381 488.69 €**

Déficit d'investissement reporté de l'exercice N-1 - 917 866.82 €

Résultat d'investissement de l'exercice 2023 (excédent) 536 378.13 €

**Résultat d'investissement cumulé (B) - 381 488.69 €**

Compte tenu du solde excédentaire des restes à réaliser de **46 483.54 €**

Restes à réaliser en dépenses 176 146.84 €

Restes à réaliser en recettes 222 630.38 €

**Solde des restes à réaliser (excédent) 46 483.54 €**

Monsieur le Maire indique que, compte tenu du solde excédentaire des restes à réaliser, la section d'investissement présente un déficit de 335 005.15 €.

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

Affectation en investissement au 1068 sur l'exercice 2024	335 005.15 €
Report en fonctionnement au 002 sur l'exercice 2024 (excédent)	995 077.84 €

La commission Finances – Ressources Humaines a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 14 mars 2024.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'affectation de résultats 2023 telle que décrite ci-dessus.

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

AR Prefecture

016-211601661-20240402-2024\_04\_24-DE  
Reçu le 03/04/2024

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre

Pour extrait conforme,

Fait et publié à L'ISLE D'ESPAGNAC, le 3 avril 2024

Monsieur le Maire

